VILLE DE MONTMOROT

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

MONTMOROT (39)

EXPERTISES ECOLOGIQUES DES SECTEURS D'ENJEUX URBAINS

Date :	8 Juin 2015
Réf :	08-00418
Etabli par :	R. COINTET
Vérifié par :	C. BOURGEOIS
Validé par :	S. BOYER

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du : 15 FEV. 2017

Le Maire

André BARBARIN

MAIRIE DE MONTMOROT 39570

PREFECTURE DU JURA
REÇU LE :
17 FEV. 2017
Loi du 2 Mars 1982

1. LOCALISATION DES ZONES A URBANISER SOUHAITEES PAR LA COLLECTIVITE. 4

2. SECTEUR 1 (ORIENTATIONS EN COURS DE REFLEXION) 7

2.1 VUES DU SECTEUR 1 ET DE SES ABORDS 7
2.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 1 ET DE SES ABORDS 10
2.3 INTERET ECOLOGIQUE 12

3. SECTEUR 2 13

3.1 VUES DU SECTEUR 2 ET DE SES ABORDS 13
3.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 2 ET DE SES ABORDS 15
3.3 INTERET ECOLOGIQUE 16

4. SECTEUR 3 17

4.1 VUES DU SECTEUR 3 ET DE SES ABORDS 17
4.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 3 ET DE SES ABORDS 19
4.3 INTERET ECOLOGIQUE 20

5. SECTEUR 4 21

5.1 VUES DU SECTEUR 4 ET DE SES ABORDS 21
5.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 4 ET DE SES ABORDS 23
5.3 INTERET ECOLOGIQUE 25

6. SECTEUR 5 26

6.1 VUES DU SECTEUR 5 ET DE SES ABORDS 26
6.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 5 ET DE SES ABORDS 28
6.3 INTERET ECOLOGIQUE 30

7. SECTEUR 6 31

7.1 VUES DU SECTEUR 6 ET DE SES ABORDS 31
7.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 6 ET DE SES ABORDS 32
7.3 INTERET ECOLOGIQUE 34

8. SECTEUR 7 35

8.1 VUES DU SECTEUR 7 ET DE SES ABORDS 35
8.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 7 ET DE SES ABORDS 35
8.3 INTERET ECOLOGIQUE 36

INTRODUCTION

La méthodologie employée pour réaliser le diagnostic est conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides, la caractérisation d'une zone humide peut se faire à partir de la flore présente. L'article 3 de cet arrêté précise que le périmètre de la zone humide est délimité au plus près des espaces répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation :
Article 3 : « *Le périmètre de la zone humide est délimité au plus près des espaces répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Et, lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique, soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.* »

METHODOLOGIE POUR LES PROSPECTIONS DE TERRAINS

La faune et la flore a été étudiée au printemps par temps pluvieux avant la fauche de certains habitats. Au vu des conditions climatiques lors de cette prospection sur 2015, une nouvelle prospection des zones proposées à l'urbanisation a été effectuée en été par temps ensoleillé.

Concernant la flore et les habitats

L'inventaire de la flore s'est limité aux plantes supérieures : Ptéridophytes et Spermatophytes. Les éléments remarquables par leur rareté, leurs particularités et leurs statuts de protection ont été mis en évidence. Les unités de végétation ont été analysées en fonction des espèces qu'elles abritent et rattacher à la base de données Corine Biotope, qui est une typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen. A cette base de données, il a été ajouté la correspondance avec les habitats naturels mentionnés dans la typologie prévue par la Directive Européenne Habitats Faune-Flore de 1992.

Au niveau des 7 secteurs proposés à l'urbanisation, les habitats ont fait l'objet d'une description reprenant :

- la localisation et une vue aérienne des secteurs
- la description des habitats du secteur à partir de la flore observée
- la localisation des faciès Corine Biotope + correspondance avec la typologie de la Directive Européenne.

Il est impossible sur deux passages d'effectuer un inventaire exhaustif des secteurs. Cependant, l'époque au cours de laquelle se sont déroulés les prospections et la méthodologie employée ont permis de mettre en évidence la sensibilité des milieux et ainsi de faire évoluer ou non l'enveloppe des zones à urbaniser.

Concernant la faune

Sur les 7 secteurs proposés à l'urbanisation, les inventaires se sont limités aux oiseaux et aux mammifères, qui sont d'ailleurs bien représentatifs de la diversité des habitats. Une liste des espèces observées et potentielles ainsi que leur statut de protection a été effectué.

Pour l'avifaune, la méthode consiste à dénombrer et localiser les espèces en parcourant chaque type d'habitat sur les secteurs ciblés.

L'inventaire est basé sur l'observation directe des oiseaux, et sur le recensement des mâles chanteurs (points d'écoute), complété par la détection d'indices de présence sur le site d'étude (nids, oeufs, plumes, ossements…).

Les prospections diurnes sont effectuées préférentiellement dans les trois heures qui suivent le levé du soleil (activité maximale des chanteurs pour la plupart des espèces).

D'autres groupes faunistiques pourront être repris dans le rapport s'ils sont observés lors des prospections spécifiques concernant les habitats et l'avifaune, mais ils ne feront pas l'objet de prospections spécifiques. Les espèces remarquables feront l'objet d'une illustration en accompagnement du texte.

Recensement des zones humides sur les secteurs proposés à l'urbanisation

Afin de clarifier l'existence de zones humides sur les secteurs proposés à l'urbanisation, des relevés spécifiques de terrains ont été réalisés afin de caractériser les communautés végétales en place.

En cas de doute sur la détermination d'une zone humide via son cortège floristique, un sondage à la tarière à 50 cm de profondeur sera réalisé afin de préciser le caractère humide, temporaire ou permanent du sol.

La DREAL Franche-Comté (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a recensé les zones humides de plus d'un hectare sur l'ensemble des communes de la région. Sur la commune de Montmorot environ 4 ha de zones humides ont été recensées.

Pour les zones inférieures à 1 ha, la fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ) a réalisé un inventaire sur les communes du Jura. Un total de 6,15 ha de surface de zones humides a été recensé, soit une superficie inférieure à 1% de la commune.

1. LOCALISATION DES ZONES A URBANISER SOUHAITEES PAR LA COLLECTIVITE

Localisation des 7 secteurs d'enjeux urbains

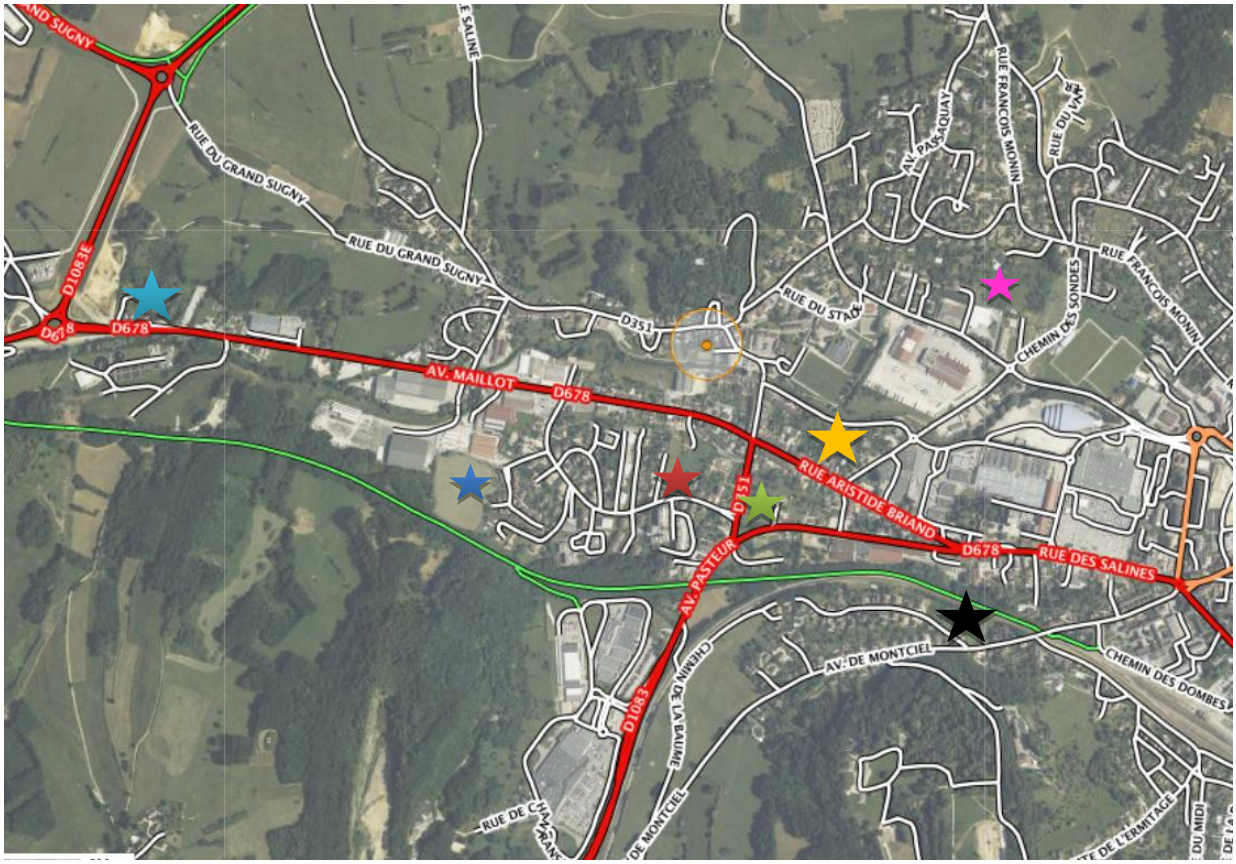

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3
Secteur 4
Secteur 5
Secteur 6
Secteur 7

2. SECTEUR 1 (ORIENTATIONS EN COURS DE REFLEXION)

2.1 VUES DU SECTEUR 1 ET DE SES ABORDS

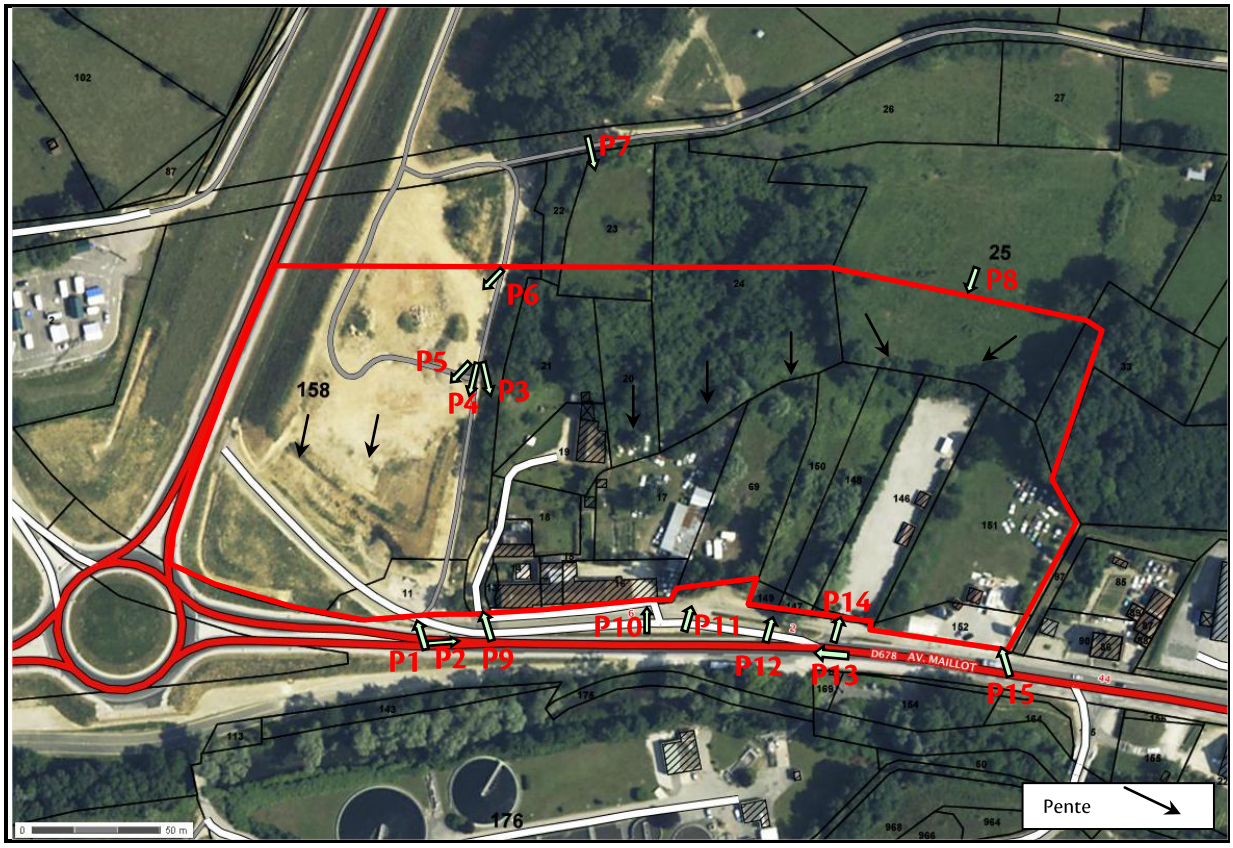

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

Photo n°9

Photo n°10

Photo n°11

Photo n°12

Photo n°13

Photo n°14

Photo n°15

2.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 1 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	86.41	-	Non	Sites industriels anciens - carrière	Ancienne carrière du Rocher (Groupe Roger Martin) ouverte, exploitée et réaménagée dans le cadre des travaux du Contournement de Lons le Saunier. Terres rapportées et plantations mélangées de chênes, charmes, érables, aubépines, prunelliers,…
F2	86.1	-	Non	Villes	Propriétés privées dont certaines en cours d'enfrichement
F3	83.324	-	Non	Formations spontanées de robiniers	Bosquets dominés par le robinier faux acacia avec, en mélange, quelques frênes.
F4	38.2	6510	Non	Prairie de fauche à fourrage des plaines	Sanguisorbe officinale, berce sphondyle, trèfle des champs, pissenlit, plantain lancéolé, petite oseille, knautie des champs, bugle rampant, pâturin des prés, salsifis des prés, rhinante velue,….
F5	38.2	6510	Non	Prairie pâturée à fourrage des plaines	Trèfle des champs, géranium des prés, pissenlit, plantain lancéolé, petite oseille, pâturin des prés,….

Localisation des faciès CORINE Biotope

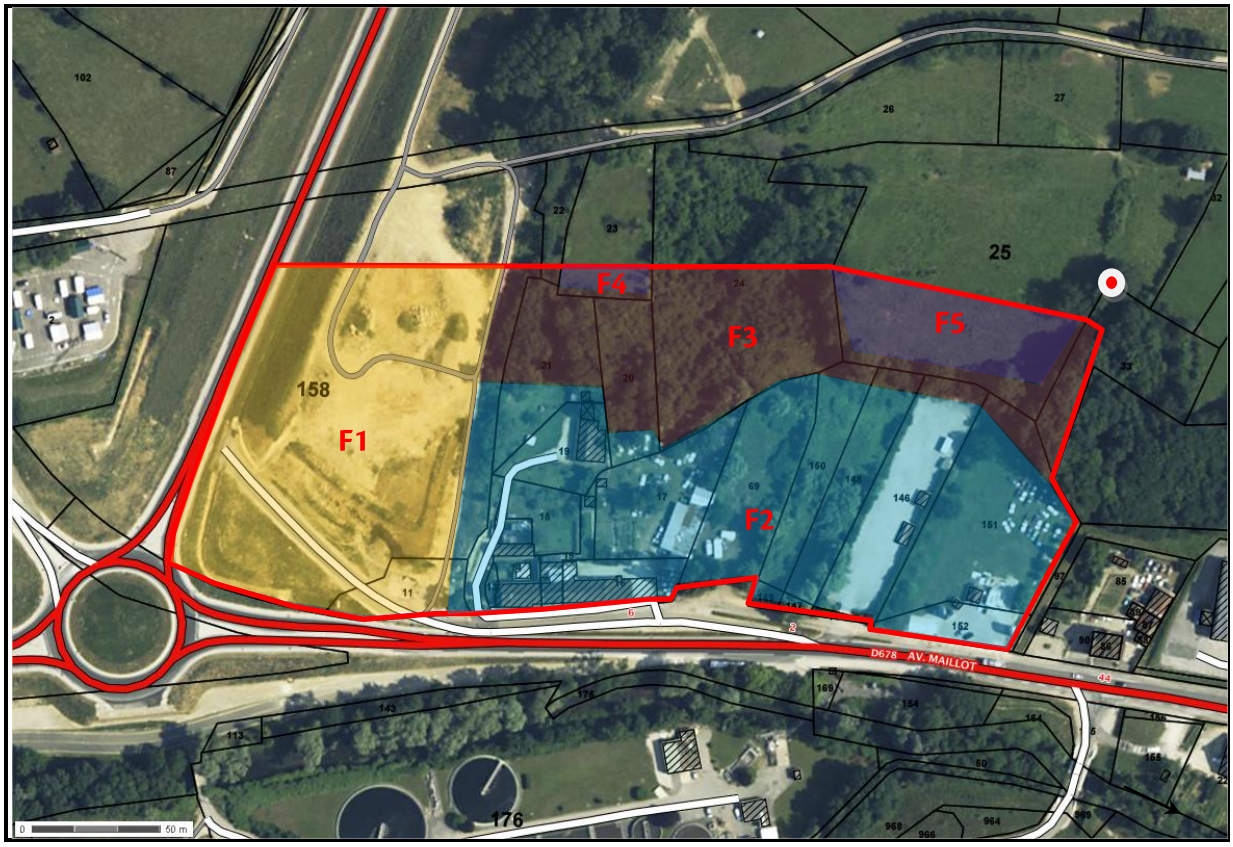

Coordonnées (Lambert II étendu)	**x**	**843116**
	y	**2191460**
	z	**245 m**
Topographie	**Terrain en pente sur la partie haute**	

Faune observée : Lors de la prospection du 12 mai 2015, par temps ensoleillé, nous avons pu observer plusieurs corbeaux survolant le bosquet de robiniers.

Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.

Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Fourrage pour la prairie au nord – Activités anthropiques au droit du secteur F2

Aux alentours : Station d'épuration du Service Assainissement d'E.C.L.A, au sud de la zone, de l'autre côté de la Route Départementale 678

Constructions, aménagements, actions… :

Dans le secteur : Ancienne carrière du Rocher ouverte, exploitée et réaménagée dans le cadre des travaux du Contournement de Lons le Saunier

Aux alentours :

- A l'ouest de l'ancienne carrière => Contournement de Lons le Saunier
- Au sud => Route Départementale 678
- A l'est => zones d'activités de Montmorot

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : Le bosquet de robiniers, situé à mi pente au-dessus des zones d'habitation, permet de limiter l'érosion des sols lors de fortes pluies.
Fonctions biologiques : Du fait de son positionnement géographique, ce secteur est peu propice à l'accueil de la faune sauvage. Toutefois, le bosquet de robiniers permet d'assurer une transition entre le bâti et les prairies au nord de la zone.
Valeurs socioéconomiques : Fourrage pour les prairies
Intérêts : Aucun intérêt particulier

2.3 INTERET ECOLOGIQUE

Le bosquet de robiniers en limite nord des propriétés privées présente un intérêt double :

- éviter l'érosion des sols d'autant plus que, sur ce secteur, la pente est très accentuée ;
- assurer une transition écologique entre le bâti et les prairies environnantes.

Dans l'ensemble, ce secteur n'est pas un site particulièrement intéressant pour l'accueil de la faune sauvage du fait de sa faible richesse habitationnelle.

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

3. SECTEUR 2

3.1 VUES DU SECTEUR 2 ET DE SES ABORDS

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

3.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 2 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	38.2	6510	Non	Prairie de fauche à fourrage des plaines avec quelques arbres disséminés (frênes essentiellement)	Trèfle des champs, pâturin des prés, petite oseille, vesce des champs; renoncule âcre, bugle rampant, caille lait blanc, cerfeuil sauvage, houlque laineuse, géranium herbe à robert, dactyle aggloméré,....

Localisation des faciès CORINE Biotope

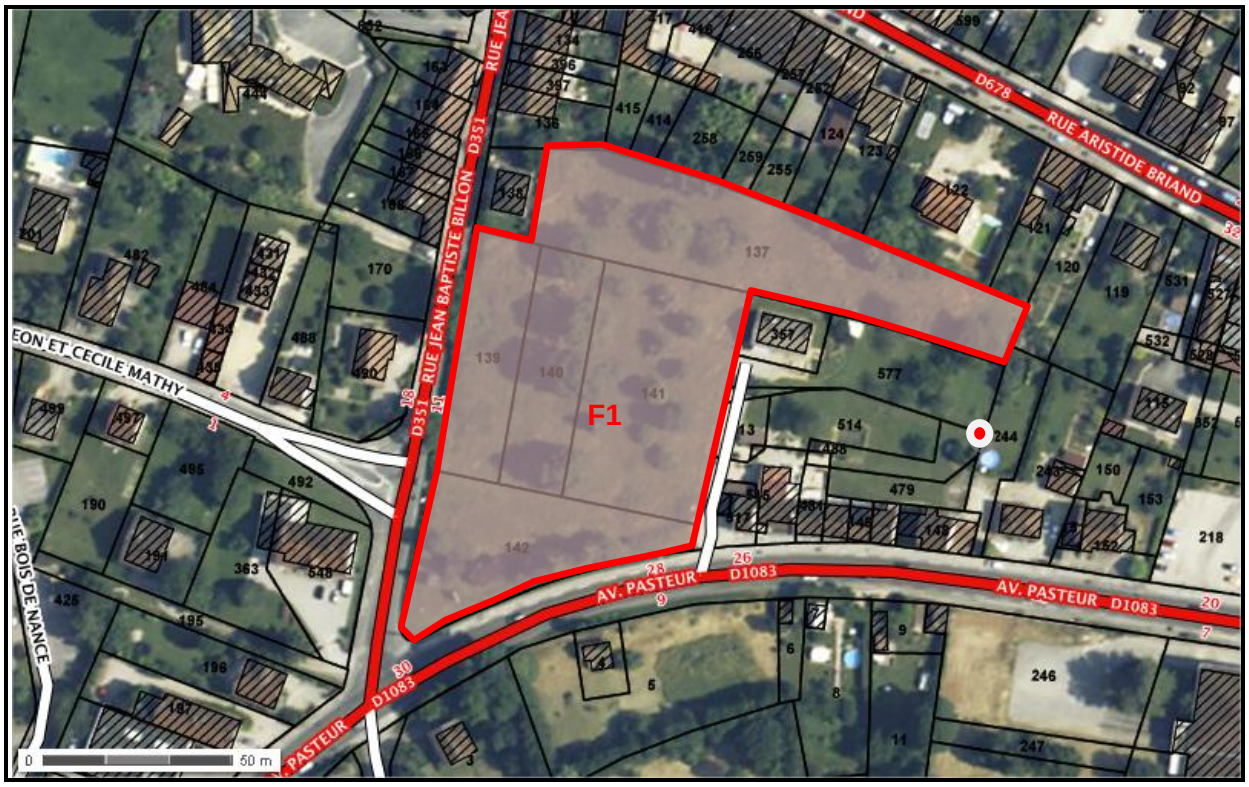

Coordonnées (Lambert II étendu)	x	844410
	y	2190973
	z	246m
Topographie	Terrain légèrement en pente sur les parcelles au sud de la parcelle 137. Pente plus accentuée sur la parcelle 137	

Faune observée : Aucune faune n'a été observée lors de cette investigation du 12 mai 2015.
Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.
Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Prairie de fauche
Aux alentours : Zones urbanisées

Constructions, aménagements, actions… :

Dans le secteur : Néant

Aux alentours : Habitations sur le pourtour et Route Départementale 1083 au sud.

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : Néant

Fonctions biologiques : Ce secteur, situé au milieu d'un tissu urbanisé, est peu propice à l'accueil de la faune sauvage.

Valeurs socioéconomiques : Fourrage

Intérêts : aucun intérêt particulier

3.3 INTERET ECOLOGIQUE

Dans l'ensemble, ce secteur 2 n'est pas un site particulièrement intéressant pour l'accueil de la faune sauvage du fait de sa faible richesse habitationnelle.

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

4. SECTEUR 3

4.1 VUES DU SECTEUR 3 ET DE SES ABORDS

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

4.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 3 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	87.1	-	Non	Terrains en friche	Zone en cours d'enfrichement par les mûriers et églantiers.
F2	38.2	6510	Non	Prairie de fauche à fourrage des plaines	Trèfle des champs, pâturin des prés, petite oseille, vesce des champs ; renoncule âcre, bugle rampant, caille lait blanc, cerfeuil sauvage, houlque laineuse, géranium herbe à robert, dactyle aggloméré,….avec quelques fruitiers disséminés (cerisiers, pommiers,…)

Localisation des faciès CORINE Biotope

Coordonnées (Lambert II étendu)	x	844231
	y	2191111
	z	241m
Topographie	Terrain plat	

Faune observée : Aucune faune n'a été observée lors de cette investigation du 12 mai 2015.

Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations.

Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Fourrage

Aux alentours : Zones urbanisées

Constructions, aménagements, actions…:
Dans le secteur : néant
Aux alentours : Habitations

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :
Fonctions hydrologiques : néant
Fonctions biologiques : Ce secteur situé au milieu d'un tissu urbanisé est peu propice à l'accueil de la faune sauvage.
Valeurs socioéconomiques : Fourrage
Intérêts : aucun intérêt particulier

4.3 INTERET ECOLOGIQUE

Dans l'ensemble, ce secteur 3 n'est pas un site particulièrement intéressant pour l'accueil de la faune sauvage du fait de sa faible richesse habitationnelle.

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

5. SECTEUR 4

5.1 VUES DU SECTEUR 4 ET DE SES ABORDS

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

Photo n°9

Photo n°10

5.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 4 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	38.2	6510	Non	Prairie de fauche à fourrage des plaines	Trèfle des champs, petite oseille, pâturin des prés, vesce des champs ; renoncule âcre, bugle rampant, caille lait blanc, cerfeuil sauvage, houlque laineuse, géranium herbe à robert, dactyle aggloméré,….

Localisation des faciès CORINE Biotope

Coordonnées (Lambert II étendu)	**x**	**843736**
	y	**2190928**
	z	**250m**
Topographie	**Terrain en pente**	

Faune observée : Lors de la prospection du 12 mai 2015, par temps ensoleillé, nous avons pu observer le survol de la zone par plusieurs corbeaux, grives litornes et quelques merles.
Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.
Activités humaines :

Types d'activités :
Dans le secteur : Fourrage
Aux alentours : Zones urbanisées au nord et à l'est. Zones boisées au sud et à l'ouest
Constructions, aménagements, actions… :
Dans le secteur : néant
Aux alentours : Nouveaux bâtiments au droit de la zone d'activité située au nord.

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : -
Fonctions biologiques : Cette prairie de fauche assure une transition entre les zones urbanisées et les zones boisées.
Valeurs socioéconomiques : Fourrage
Intérêts : Zone de transition entre le milieu urbain et le milieu boisé.

5.3 INTERET ECOLOGIQUE

Dans l'ensemble, ce secteur 4 n'est pas un site particulièrement intéressant pour l'accueil de la faune sauvage du fait de sa faible richesse habitationnelle. Toutefois il permet d'assurer une zone de transition entre les zones urbanisées et les zones boisées.

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

6. SECTEUR 5

6.1 VUES DU SECTEUR 5 ET DE SES ABORDS

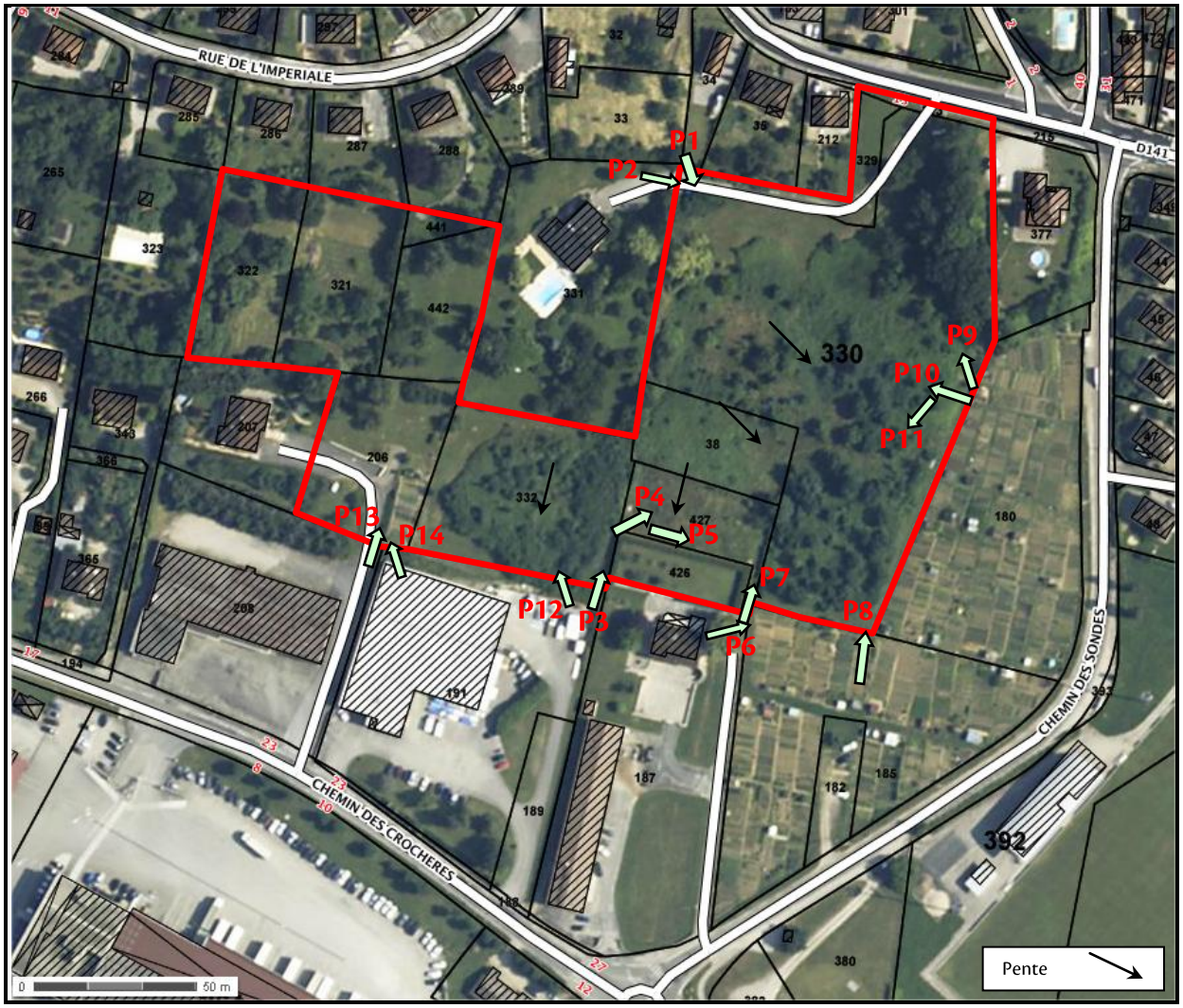

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

Photo n°9

Photo n°10

Photo n°11

Photo n°12

Photo n°13

Photo n°14

6.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 5 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	86.2	-	Non	Villages	Terrains privatifs avec pelouses, jardins,....
F2	87.1	-	Non	Terrains en friche	Terrain en friche constitué principalement de mûriers, cornouillers sanguins, prunelliers avec quelques frênes et quelques noyers disséminés
F3	84.3	-	Non	Bosquets	Petits bosquets constitués de frênes et quelques noisetiers en sous étage

Localisation des faciès CORINE Biotope

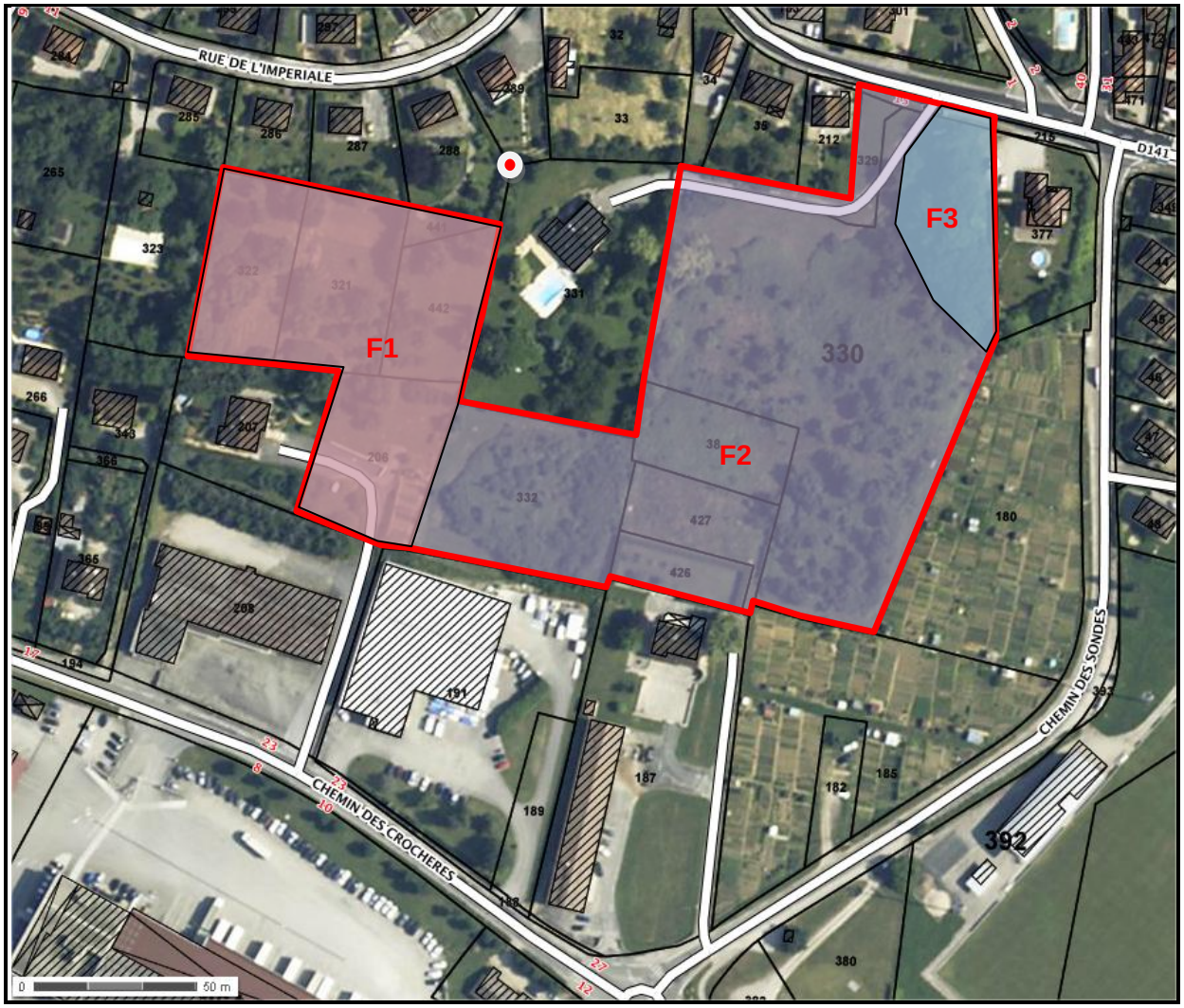

Coordonnées (Lambert II étendu)	**x**	**844794**
	y	**2191564**
	z	**266m**
Topographie	**Terrain légèrement pentu**	

Faune observée : Lors de la prospection du 12 mai 2015, par temps ensoleillé, nous avons pu observer la présence de nombreux merles, des corneilles noires, un geai des chênes, une pie bavarde et plusieurs fauvettes des jardins. Ces espèces figurent en préoccupation mineure sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.

Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Néant

Aux alentours : Zones urbanisées tout autour et jardin collectif à l'est

Constructions, aménagements, actions… :

Dans le secteur : néant

Aux alentours : Habitations

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : néant
Fonctions biologiques : le secteur F2 en cours d'enfrichement est propice pour l'avifaune (cf chapitre 9.3).
Valeurs socioéconomiques : néant
Intérêts : Les zones de friche permettent d'assurer un milieu propice pour le développement de l'avifaune

6.3 INTERET ECOLOGIQUE

Le secteur F2 en cours d'enfrichement plus ou moins prononcé en fonction des zones ne présente aucune espèce protégée. D'une manière générale les friches permettent d'assurer un milieu propice pour l'avifaune comme le merle noir, la fauvette des jardins et bien d'autres espèces inféodées à ce type de milieu. Elles offrent à la fois le gîte et le couvert aux oiseaux qui l'habitent. Beaucoup peuvent, en effet, facilement y dissimuler leur nid, au sol ou dans les arbustes qui composent la friche. Les espèces insectivores sont, bien entendu, attirées par la profusion des insectes qui vivent autour de la friche. Les espèces frugivores profitent, quant à elles, des baies et des fruits sauvages de la friche (aubépines, prunelliers, sureau noir,…).

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'Habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

7. SECTEUR 6

7.1 VUES DU SECTEUR 6 ET DE SES ABORDS

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

7.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 6 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F2	87.1	-	Non	Terrains en friche	Terrain en friche constitué principalement de mûriers, cornouillers sanguins, prunelliers avec quelques frênes et quelques noyers disséminés

Localisation des faciès CORINE Biotope

Faune observée : Lors de la prospection du 12 mai 2015, par temps ensoleillé, nous avons pu observer la présence de nombreux merles, des corneilles noires, un geai des chênes et plusieurs fauvettes des jardins. Ces espèces figurent en préoccupation mineure sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.

Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Néant

Aux alentours : Zones urbanisées tout autour et jardins privés

Constructions, aménagements, actions… :

Dans le secteur : néant

Aux alentours : Habitations

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : néant

Fonctions biologiques : le secteur F2 en cours d'enfrichement est propice pour l'avifaune (cf chapitre 9.3).

Valeurs socioéconomiques : néant

Intérêts : Les zones de friche permettent d'assurer un milieu propice pour le développement de l'avifaune

7.3 INTERET ECOLOGIQUE

Le secteur F2 en cours d'enfrichement moyennement prononcé en fonction des zones ne présente aucune espèce protégée. D'une manière générale les friches permettent d'assurer un milieu propice pour l'avifaune comme le merle noir et bien d'autres espèces inféodées à ce type de milieu. Elles offrent à la fois le gîte et le couvert aux oiseaux qui l'habitent. Beaucoup peuvent, en effet, facilement y dissimuler leur nid, au sol ou dans les arbustes qui composent la friche. Les espèces insectivores sont, bien entendu, attirées par la profusion des insectes qui vivent autour de la friche. Les espèces frugivores profitent, quant à elles, des baies et des fruits sauvages de la friche (aubépines, prunelliers, sureau noir,…).

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.

8. SECTEUR 7

8.1 VUES DU SECTEUR 7 ET DE SES ABORDS

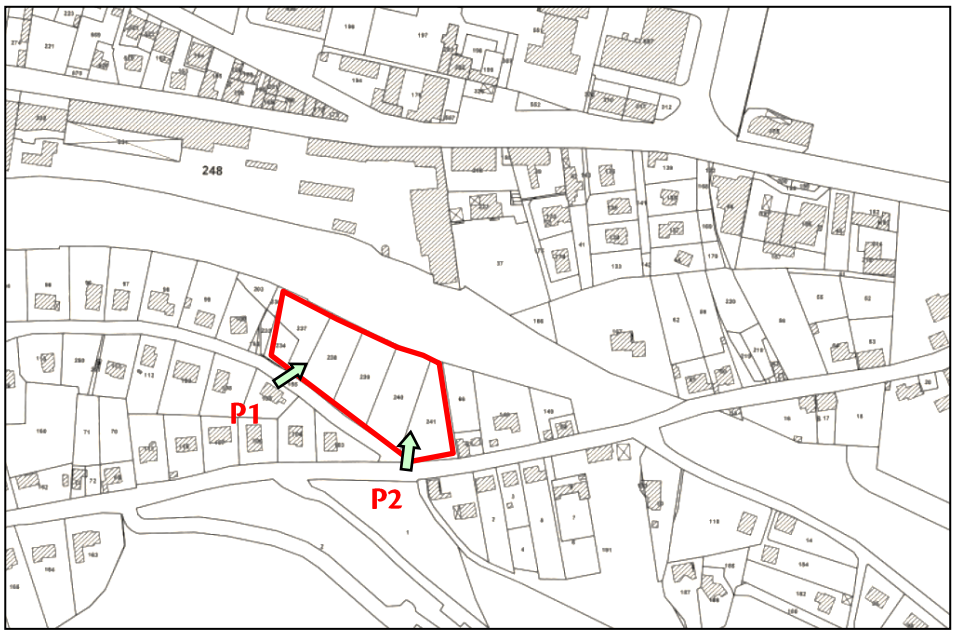

Photo n°1

Photo n°2

8.2 DESCRIPTIF DU SECTEUR 7 ET DE SES ABORDS

Flores observées :

Faciès	Code CORINE biotope	Typologie Directive Européenne Habitats Faune Flore de 1992	Habitats d'intérêts communautaires prioritaires	Intitulé	Flores observées
F1	86.2	-	Non	Villages	Terrains en friche puis défrichés

Localisation des faciès CORINE Biotope

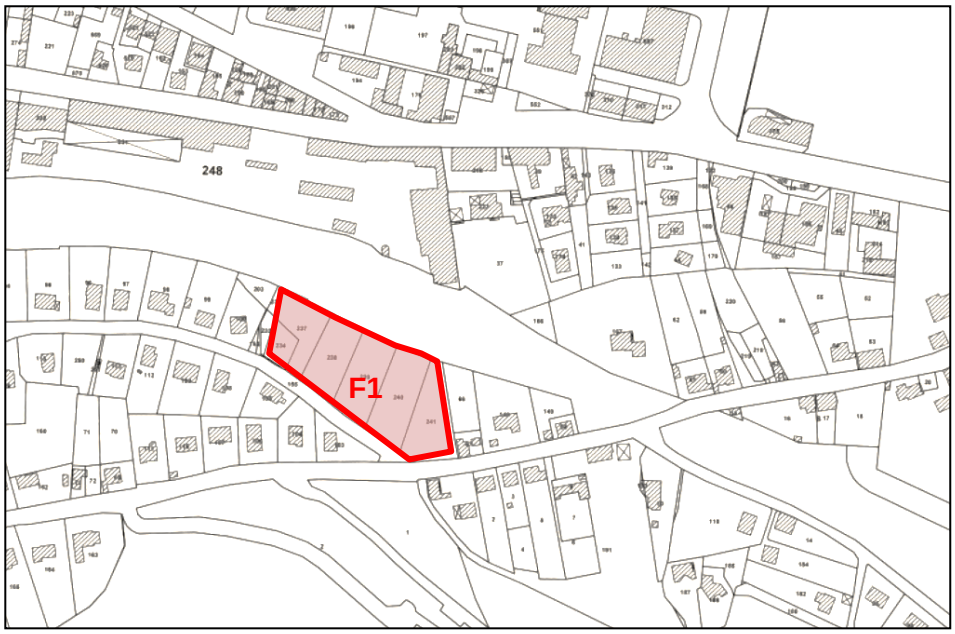

Faune observée : Aucune faune n'a été observée lors de cette investigation du 12 mai 2015.
Régime hydrique : Les ressources en eau sont principalement les précipitations et le ruissellement diffus.
Activités humaines :

Types d'activités :

Dans le secteur : Néant

Aux alentours : Zones urbanisées tout autour

Constructions, aménagements, actions… :

Dans le secteur : néant

Aux alentours : Habitations

Fonctions écologiques, valeurs socioéconomiques… :

Fonctions hydrologiques : néant

Fonctions biologiques : Ce secteur situé au milieu d'un tissu urbanisé est peu propice à l'accueil de la faune sauvage.

Valeurs socioéconomiques : néant

Intérêts : aucun

8.3 INTERET ECOLOGIQUE

Dans l'ensemble, ce secteur 7 n'est pas un site particulièrement intéressant pour l'accueil de la faune sauvage du fait de sa faible richesse habitationnelle.

Aucune zone humide n'est recensée sur cette zone. Aucune espèce naturelle remarquable n'a été

identifiée sur ce secteur.

Cette zone n'est pas constituée d'habitats d'intérêts communautaires prioritaires au titre de la Directive Habitats de 1992.